

1515

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 rue Palouzié – 93400 Saint Ouen
943 433 904 R.C.S. de Bobigny

(Ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 10 octobre,

La société **Financière Chambord** (928 583 442 R.C.S Bobigny),

Détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (ci-après l'« **Associée Unique** »),

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social de la Société ; modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

L'Associée Unique déclare expressément, en tant que de besoin, renoncer à la mise à disposition du rapport du Président et de tous autres documents prévus par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires et reconnaît avoir été informé utilement de leur contenu pour lui permettre de prendre les décisions ci-après en connaissance de cause.

PREMIERE DECISION

(Modification de l'objet social de la Société ; modification corrélative de l'article 3 des statuts)

Pour des raisons administratives, l'Associée Unique **décide** de supprimer de l'objet social l'activité de « gestion et d'administration de tous biens mobiliers et immobiliers ».

En conséquence, l'Associée Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

« 3. OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *Toute transaction sur immeubles et fonds de commerce et gestion financière,*
- *Toutes opérations portant sur le conseil d'achat, de vente et/ou de location en immobilier d'habitation ou en immobilier d'entreprise,*
- *La souscription de tout emprunt et de toute sûreté,*
- *La participation, par tous moyens, à toute entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux dans des sociétés ayant le même objet principal, connexe ou complémentaire, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;*

- *et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement. »*

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associée Unique **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

Signé par :

Nicolas MICALLEF

AC91530126F8426...

Financière Chambord

Par Vista

Par Nicolas Micallef